



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1993/1
19 octobre 1992

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-neuvième session

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Note du Secrétaire général

Durée et lieu de la session

1. La quarante-neuvième session de la Commission des droits de l'homme se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève du 1er février au 12 mars 1993. La 1ère séance s'ouvrira le lundi 1er février 1993, à 11 heures.

Ordre du jour provisoire

2. L'ordre du jour provisoire, établi conformément à l'article 5 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, est reproduit ci-dessous.

Groupes de travail préparatoires

3. Quatre groupes de travail devraient se réunir avant l'ouverture de la quarante-neuvième session de la Commission pour examiner les points suivants :

a) Point 10 d) : Un groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner le projet de protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et d'examiner les applications de son adoption ainsi que les rapports entre le projet de protocole facultatif, les instruments régionaux et le Comité contre la torture (résolution 1992/43 de la Commission et résolution 1992/6 du Conseil économique et social) se réunirait du 19 au 30 octobre 1992;

b) Point 12 c) : Le Groupe de travail des situations, composé de cinq membres de la Commission, se réunirait du 25 au 29 janvier 1993 pour examiner les situations renvoyées à la Commission par la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités en vertu de la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social, en date du 27 mai 1970 (résolution 1990/55 de la Commission et résolution 1990/41 du Conseil économique et social);

c) Point 15 : Le Groupe de trois membres de la Commission désignés en application de l'article IX de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid se réunirait du 25 au 29 janvier 1993 pour examiner les rapports soumis par les Etats parties conformément à l'article VII de la Convention (résolution 1991/10 de la Commission);

d) Point 21 : Un groupe de travail à composition non limitée créé pour rédiger un projet de déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes ou organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus (résolution 1992/82 de la Commission et résolution 1992/9 du Conseil économique et social) se réunirait du 18 au 29 janvier 1993.

4. Toutes décisions et résolutions susceptibles de modifier l'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session de la Commission que pourrait prendre l'Assemblée générale à sa quarante-septième session seront portées à l'attention de la Commission dans un additif au présent document. L'ordre du jour annoté se rapportant aux points énoncés dans l'ordre du jour provisoire sera publié dans un autre additif.

Ordre du jour provisoire

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Organisation des travaux de la session
4. Question de la violation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine
5. Violations des droits de l'homme en Afrique australe : rapport du Groupe spécial d'experts
6. Conséquences néfastes, pour la jouissance des droits de l'homme, de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée au régime raciste et colonialiste de l'Afrique du Sud
7. Question de la jouissance effective, dans tous les pays, des droits économiques, sociaux et culturels proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et étude des problèmes particuliers que rencontrent les pays en développement dans leurs efforts tendant à la réalisation de ces droits de l'homme, et notamment les problèmes relatifs au droit à un niveau de vie suffisant; la dette extérieure, les politiques d'ajustement économique et leurs effets sur la jouissance effective des droits de l'homme, en particulier l'application de la Déclaration sur le droit au développement
8. Question de la réalisation du droit au développement
9. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et son application aux peuples assujettis à une domination coloniale ou étrangère ou à l'occupation étrangère
10. Question des droits de l'homme de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement, en particulier :
 - a) Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
 - b) Etat de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
 - c) Question des disparitions forcées ou involontaires
 - d) Question concernant un projet de protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

11. Action visant à encourager et développer davantage le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et, notamment, question du programme et des méthodes de travail de la Commission :
 - a) Autres méthodes et moyens qui s'offrent dans le cadre des organismes des Nations Unies pour mieux assurer la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales
 - b) Institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme
 - c) Rôle de coordination du Centre pour les droits de l'homme au sein des organes de l'Organisation des Nations Unies et de leurs mécanismes s'occupant de la promotion et de la protection des droits de l'homme
12. Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, où qu'elle se produise dans le monde, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants, et notamment :
 - a) Question des droits de l'homme à Chypre
 - b) Etude des situations qui semblent révéler l'existence d'un ensemble de violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme, conformément à la résolution 8 (XXIII) de la Commission et aux résolutions 1235 (XLII) et 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social : rapport du Groupe de travail des situations créé en vertu de la résolution 1990/41 du Conseil économique et social, en date du 25 mai 1990
13. Mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants
14. Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique
15. Application de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid
16. Mise en oeuvre du Programme d'action pour la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale
17. Etat des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme
18. Bon fonctionnement des organes créés en application des instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme
19. Rapport de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités sur les travaux de sa quarante-quatrième session
20. Droits des personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques

21. Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme
 22. Application de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction
 23. Elaboration d'une déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus
 24. Droits de l'enfant, notamment :
 - a) Etat de la Convention relative aux droits de l'enfant
 - b) Rapport du Rapporteur spécial chargé d'étudier la question de la vente d'enfants
 - c) Programme d'action pour l'élimination de l'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine
 - d) Programme d'action pour la prévention de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie impliquant des enfants
 25. Conférence mondiale sur les droits de l'homme
 26. Le rôle des jeunes dans la promotion et la protection des droits de l'homme, y compris la question de l'objection de conscience au service militaire
 27. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquantième session de la Commission
 28. Rapport de la Commission au Conseil économique et social sur les travaux de sa quarante-neuvième session.
-